

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1384

présenté par
M. Bloch, M. Verny, M. Trébuchet, Mme Joubert et Mme Lechon

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
